Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 20 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt mars à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Monsieur Gérard HENRY, Premier Adjoint.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à
la délibération : 8

Présents : Mmes BOYER M. – MOUNIER L. - MM. BONNET D. - GOUYE G.-L – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. - REBUFFEL D.

Absents : Mme GUILLORET L. (A donné procuration à M. REBUFFEL D.) – MM. BRUN J.-R -ROUX L.

Objet de la délibération 21-08
Approbation du Compte Administratif – Exercice 2020

Le Conseil Municipal :

réuni sous la présidence de Monsieur HENRY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Madame CARLETTI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- **donne acte** à Madame CARLETTI, Maire, de la **présentation annexée** des comptes administratifs ;
- **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;

vote le présent compte administratif 2020 à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

MAIRIE de la MARTRE 83 (VAR)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 30 MAR. 2021
et publication ou notification
du 30 MAR. 2021

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL Ex.2020

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	**Recettes ou excédents**	**Dépenses ou déficits**	**Recettes ou excédents**	**Dépenses ou déficits**	**Recettes ou excédents**
Résultats reportés	146 669,26			302 665,59	146 669,26	302 665,59
Opérations de l'exercice	303 022,99	354 439,00	369 160,84	332 487,02	672 183,83	686 926,02
TOTAUX	449 692,25	354 439,00	369 160,84	635 152,61	818 853,09	989 591,61
Résultats de clôture		-95 253,25		265 991,77		170 738,52
Restes à réaliser	252 772,00	348 831,00			96 059,00	0,00
TOTAUX CUMULES	702 464,25	703 270,00	369 160,84	635 152,61	914 912,09	989 591,61
RESULTATS DEFINITIFS		**805,75**		**265 991,77**		

Affectation à l'investissement R. C/1068

Affectation en fonctionnement R. C/002 265 991,77 €

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 20 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt mars à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Mme Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 9

Présents : Mmes BOYER M. – MOUNIER L. - MM. BONNET D. - GOUYE G.-L – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. - REBUFFEL D.

Absents : Mme GUILLORET L. (A donné procuration à M. REBUFFEL D.) – MM. BRUN J.-R -ROUX L.

Objet de la délibération 21-09
Approbation du compte de gestion - Exercice 2020

Le Conseil Municipal :

après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

considérant la bonne gestion financière :

1) *Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,*
2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3) Statuant sur la comptabilité des valeurs actives :

déclare *que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

MAIRIE de la MARTRE 83 (VAR)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 26 MAR. 2021
et publication ou notification du 26 MAR. 2021

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 20 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt mars à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Mme Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 9

Présents : Mmes BOYER M. – MOUNIER L. - MM. BONNET D. - GOUYE G.-L – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. - REBUFFEL D.

Absents : Mme GUILLORET L. (A donné procuration à M. REBUFFEL D.) – MM. BRUN J.-R -ROUX L.

Objet de la délibération 21-10
Affectation des résultats 2020

Le **Conseil Municipal**, après avoir examiné le Compte Administratif 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif fait apparaître ***un excédent de fonctionnement de 265 991.77 €***, décide de l'affecter comme suit :

Affectation à la section de fonctionnement
Soit en recette au c/002..... ***265 991.77 €.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

MAIRIE de la MARTRE (VAR) 83

Carletti

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 26 MAR. 2021
et publication ou notification du 26 MAR. 2021

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 20 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt mars à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Mme Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 9

Présents : Mmes BOYER M. – MOUNIER L. - MM. BONNET D. - GOUYE G.-L – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. - REBUFFEL D.

Absents : Mme GUILLORET L. (A donné procuration à M. REBUFFEL D.) – MM. BRUN J.-R -ROUX L.

Objet de la délibération 21-11
Acquisition d'un bien immobilier

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal avait envisagé d'acquérir les parcelles A223, sise Le village, d'une superficie de 60 m², sur laquelle est édifiée une maison de village, et A224, sise Le village, d'une superficie de 135 m², sur laquelle est édifié un bâtiment en bois à usage de restaurant.
Elle informe qu'après négociation avec le vendeur, celui-ci propose les parcelles pour un montant de 108 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **décide** d'acquérir les parcelles A223, sise Le village, d'une superficie de 60 m², sur laquelle est édifiée une maison de village, et A224, sise Le village, d'une superficie de 135 m², sur laquelle est édifié un bâtiment en bois à usage de restaurant, pour un montant de **108 000 €.**
- ✓ **mandate** le Maire pour toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

MAIRIE de la MARTRE 83 (VAR)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 26 MAR. 2021
et publication ou notification du 26 MAR. 2021

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 20 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt mars à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Mme Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 9

Présents : Mmes BOYER M. – MOUNIER L. - MM. BONNET D. - GOUYE G.-L – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. - REBUFFEL D.

Absents : Mme GUILLORET L. (A donné procuration à M. REBUFFEL D.) – MM. BRUN J.-R -ROUX L.

Objet de la délibération 21-12
Acquisition d'un bien immobilier – Transfert de subvention

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération 18-43 du 5 octobre 2018, le Conseil Municipal a demandé auprès du Conseil Départemental, unse subvention de 90 000 €, pour l'acquisition d'un bâtiment du Logis du Pin.
Elle précise que cette subvention a été accordée par le Conseil Départemental, réunie en commission permanente le 28 janvier 2019.
Elle ajoute que cette transaction immobilière n'a pas pu se faire.

Par ailleurs, **le Conseil Municipal**, par délibération 21-11 du 20 mars 2021, a approuvé l'acquisition de deux parcelles dans le village, pour un montant de 108 000 €.
Le Maire informe qu'un transfert de subvention pourrait être demandé auprès du Conseil Départemental, afin de pouvoir en bénéficier pour cette achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **décide** de demander le transfert de la subvention de 90 000 € attribué par le Conseil Départemental pour l'acquisition au Logis du Pin, afin d'en bénéficier pour l'acquisition de deux parcelles dans le village.
- ✓ **mandate** le Maire pour toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

MAIRIE de la MARTRE 83 VAR

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 26 MAR. 2021
et publication ou notification du 26 MAR. 2021

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 20 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt mars à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Mme Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 9

Présents : Mmes BOYER M. – MOUNIER L. - MM. BONNET D. - GOUYE G.-L – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. - REBUFFEL D.

Absents : Mme GUILLORET L. (A donné procuration à M. REBUFFEL D.) – MM. BRUN J.-R -ROUX L.

Objet de la délibération 21-13
Travaux de mise au gabarit d'une piste forestière et création de gués – Marché de travaux

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération 18-14 du 6 avril 2018, le Conseil Municipal a approuvé le projet de mise au gabarit de la route forestière et la rénovation de gués. **Elle** informe que le marché pour la réalisation de ces travaux doit être engagé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **approuve** l'engagement du marché pour les travaux de mise au gabarit de la route forestière et la rénovation de gués ;
- ✓ **mandate** le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

MAIRIE de la MARTRE 83 (VAR)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 26 MAR. 2021 *et publication ou notification du* 26 MAR. 2021